

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

07

2021

56

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 novembre 2021
Convocation du : 18 novembre 2021

Nombre de Conseillés :

En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 24

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Décision modificative n° 3 – Augmentation de crédits pour des travaux de réfection de toiture du restaurant scolaire et travaux de désamiantage de la façade du bâtiment agence postale/police municipale

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Sylvie Caillet, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Jean-Pierre Cottaz.

Excusés ayant donné pouvoir :

Sergio Mancini a donné procuration à Christine Perez
Laetitia Protière a donné procuration à Lionel Chevrolat
Sébastien Renevier a donné procuration à Bertrand Vermorel
Franck Longin a donné procuration à Joël Aubernon
Sophie Gaguin a donné procuration à Annie Maciocia
Anne-Sophie Rampon a donné procuration à Caroline Terrier
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents : William Fuz, Anne Le Guyader, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance : Elodie Brelot.

Le rapporteur informe l'assemblée que lors du Budget Primitif 2021, une enveloppe globale de 371 226.88 € avait été votée (opération 357 « Bâtiments communaux, réhabilitation, études »), destinée en quasi-totalité à la transformation et l'agencement des nouveaux locaux police municipale et agence postale communale. Ces dépenses engagées et/ou liquidées concernent la maîtrise d'œuvre, les missions ct/sps, les divers branchements et travaux.

Aujourd'hui il convient de désamianter l'extérieur afin de pouvoir rénover ultérieurement la façade du bâtiment, et une enveloppe supplémentaire de 20 000 € est donc nécessaire.

D'autre part il devient urgent de procéder à la réfection totale du toit terrasse du restaurant scolaire afin de mettre un terme à des fuites d'eau récurrentes qui ont été traitées jusque là de façon ponctuelle.

Des travaux d'étanchéité et de zinguerie (ajout de descentes d'eaux pluviales par exemple ...) sont nécessaires afin de rénover le toit.

Une enveloppe supplémentaire de 100 000 € est donc nécessaire. Pour rappel un montant de 74 200 € avait été voté lors du Bp 2021 (opération 365 « Aménagement groupe scolaire, Gabi, restaurant scolaire »).

A cet effet et afin de procéder à ces divers travaux, il convient d'augmenter les opérations d'investissement 357 « Bâtiments communaux, réhabilitation, études » et 365 « Aménagement groupe scolaire, Gabi, restaurant scolaire » en diminuant la ligne budgétaire d'investissement 020 « Dépenses imprévues ».

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal,

Ouï les explications du rapporteur,

Après avoir pris connaissance du dossier, **A L'UNANIMITE**

ACCEPTE les modifications budgétaires suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°3				
ARTICLES / OPERATIONS			DIMINUTION	AUGMENTATION
D	020	Dépenses imprévues d'investissement	120 000 €	
D	op.357	Bâtiments communaux, réhabilitation, études		20 000 €
D	op.365	Aménagement groupe scolaire, Gabi, restaurant scolaire		100 000 €

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,

Caroline TERRIER

